

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Prime Chaleur Renouvelable : Grand Lac et l'Avant-Pays Savoyard mobilisent 4,5 millions d'euros d'aides

26 janvier 2023

Grand Lac et le Syndicat Mixte de l'Avant-Pays Savoyard (SMAPS) ont contractualisé avec l'ADEME pour porter et animer une Prime Chaleur Renouvelable. C'est jusqu'à 4,5 millions d'euros d'aides qui seront mobilisés. Une trentaine de projets ont d'ores et déjà été identifiés, ce qui permettra à terme la production de 7 GWh d'énergie renouvelable supplémentaires : l'équivalent de la consommation de chaleur annuelle de plus de 1 000 foyers.

#### Des objectifs ambitieux en lien avec le Plan Climat et la démarche Territoire à Énergie Positive

Les énergies renouvelables sont un pilier essentiel de la réussite de la transition énergétique des territoires. Grand Lac et le SMAPS sont ambitieux sur ces domaines, avec pour objectif à l'horizon 2030 :

- + 50 GWh de production énergétique grâce au solaire thermique pour Grand Lac et + 2 GWh pour le SMAPS ;
- + 16 GWh de production énergétique grâce au bois énergie pour Grand Lac et + 12 GWh pour le SMAPS ;
- + 11 GWh de production énergétique grâce à la géothermie pour Grand Lac et + 5 GWh pour le SMAPS.

Sur fond de contexte international tendu, la sobriété énergétique et une sortie rapide des énergies fossiles ne suffisent pas. L'accélération du déploiement des énergies renouvelables thermiques locales permettra au territoire de s'inscrire dans une transition écologique pérenne.

#### Prime Chaleur Renouvelable : comment ça marche ?

La Prime Chaleur Renouvelable est une déclinaison territoriale du Fonds Chaleur de l'ADEME, dispositif national créé en 2009.

Cette prime est à destination de tout professionnel disposant d'un numéro de SIRET (entreprises, associations, collectivités, bailleurs aménageurs, copropriétés, industries, agriculteurs, promoteurs, etc.), pour tout projet permettant la production de chaleur renouvelable (biomasse, solaire thermique, géothermie), peu importe sa taille. Les aides étant forfaitaires et mobilisables dès le premier MWh produit, elles permettent aux porteurs de projets d'avoir une visibilité sur le financement. Ces derniers disposent également d'un accompagnement personnalisé, de l'aide à la décision jusqu'à l'investissement, avec un interlocuteur unique.

#### Quelques exemples de projets

##### La sortie du fioul pour la mairie et l'école d'Ayn

La commune d'Ayn a choisi de remplacer la chaudière fioul, alimentant la mairie et l'école, par une chaudière bois énergie. Ce choix permettra d'éviter la consommation de 5 800 litres de fioul par an et de réduire de 95 % les émissions de gaz à effet de serre du chauffage de ces bâtiments.

##### Le réseau de chaleur bois énergie d'Entrelacs

Lors de l'aménagement d'un nouveau quartier à Entrelacs, la municipalité a choisi de mettre en place un réseau de chaleur alimenté par le bois énergie. Long de 2 500 mètres, il permettra de couvrir la consommation de chaleur de plus de 300 logements et de nombreux équipements (gendarmerie, cuisine, EHPAD, gymnase, écoles, collège, etc.) pour une production de plus de 4 GWh par an. La Prime Chaleur Renouvelable, sous réserve d'acceptation du dossier par l'ADEME, pourrait permettre de financer environ 50% des coûts de travaux.

**Contact** : Maxime PIROT - Chef de projet - 07 88 68 02 83 - m.piro@grand-lac.fr